

**Demande de permis de construire (P)**  
N° CAMAC : **247058**

**A. AVIS D'ENQUETE**

Référence communale : 9/2026

**Données générales****Compétence M ou ME (\*) (ME) Municipale Etat**

1. Commune (\*) : Epalinges  
 2. Lieu-dit :  
 et/ou adresse (\*) : Chemin des Orchez 7  
 3. Coordonnées (E / N) (\*) : 2541790 / 1156120 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)  
 4. N° de parcelles (\*) : 631  
 5. N° ECA :  
 6. Note recen. architectural :

**Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)****7. Propriétaire (\*) :**

Nom, Prénom :	HOENG JULIA	Raison sociale :	
Adresse :	Chemin des Orchez 7	Tél. :	+41792012021
NPA / Localité :	1066 EPALINGES	E-mail :	julia.hoeng@julia.ch

**Promettant acquéreur :**

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

**Droit distinct et permanent :**

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

**8. Auteur des plans (\*) (personne physique selon art. 72 RATIC)**

Projet nécessitant :	<input type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input checked="" type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC		
Nom, Prénom :	TAPPONNIER MATHIEU	N° REG :	CHE-100 637 273
Profession :	Architecte paysagiste		
Raison sociale :	DENOGENT SA	E-mail :	mathieu.tapponnier@denogent.ch
Adresse :	Route de l'Etraz 4	Tél. :	+41797853588
NPA / Localité :	1197 PRANGINS	Fax :	

**9. Nature des travaux principale (\*) : (une seule coche possible)**

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Adjonction                       | <input type="checkbox"/> Agrandissement                | <input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> Construction nouvelle | <input type="checkbox"/> Démolition partielle          | <input type="checkbox"/> Démolition totale                            |
| <input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition  | <input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie | <input type="checkbox"/> Rénovation totale                            |
| <input type="checkbox"/> Transformation(s)                |  |   |

**10. Description de l'ouvrage (\*) :**

Construction d'une piscine enterrée et chauffée par pompe à chaleur

**11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)**

Art. 3 al. 1 zone réservée communale, construction interdite sauf dépendance piscine de petite dimension, proche du bâtiment

## Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (\*) :  Oui  Non  
b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)   
c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de [m<sup>2</sup>] (cocher aussi la question 105a.)   
b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)   
c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)  I  II  III  IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (\*) :  Oui  Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 14.02 au 15.03.26

## B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. Maître de l'ouvrage (\*) :

- 01 CFF
- 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
- 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
- 05 Office fédéral des routes (OFROU)
- 07 Swisscom
- 08 La Poste
- 10 Canton
- 11 Entreprise de droit public d'un canton
- 15 Commune
- 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
- 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
- 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
- 23 Caisse maladie, SUVA
- 24 Banque, fond immobilier, holding financière
- 31 Usine d'électricité privée
- 32 Usine à gaz privée
- 33 Chemin de fer privé
- 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
- 42 Coopérative de logement
- 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
- 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
- 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
- 61 Particulier et hoirie
- 63 Organisation internationale, ambassade
- 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom : HOENG, JULIA

Raison sociale :

Adresse : Chemin des Orchez, 7

Tél. : +41792012021

NPA / Localité : 1066 EPALINGES

E-mail : julia.hoeng@julia.ch

21. Direction des travaux (\*) :

Nom, Prénom : TAPPONNIER, MATHIEU

Raison sociale : DENOGENT SA

Adresse : Route de l'Etraz, 4

Tél. : +41223614418

NPA / Localité : 1197 PRANGINS

E-mail : mathieu.tapponnier@denogent.ch

## C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (aide) (\*) :  Bâtiment  Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur  Construction particulière

31. Type d'ouvrage (\*) :

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Approvisionnement en eau / énergie | <input type="checkbox"/> 11 Alimentation en eau<br><input type="checkbox"/> 12 Usines d'électricité et réseaux<br><input type="checkbox"/> 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques<br><input type="checkbox"/> 14 Chauffage à distance<br><input type="checkbox"/> 19 Autre<br><input type="checkbox"/> 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées  |
| Elimination des déchets            | <input type="checkbox"/> 22 Ordures ménagères<br><input type="checkbox"/> 23 Autres déchets  |
| Infrastructure routière, parking   | <input type="checkbox"/> 31 Routes nationales<br><input type="checkbox"/> 32 Routes cantonales<br><input type="checkbox"/> 33 Routes communales<br><input type="checkbox"/> 34 Route, place de stationnement<br><input type="checkbox"/> 35 Parking couvert  |
| Autre transport et communication   | <input type="checkbox"/> 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)<br><input type="checkbox"/> 42 Constructions pour les bus et tramway<br><input type="checkbox"/> 43 Constructions pour la navigation<br><input type="checkbox"/> 44 Constructions pour les transports aériens<br><input type="checkbox"/> 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)<br><input type="checkbox"/> 49 Autres constructions vouées aux transports |

**Demande de permis de construire (P) - 247058**

- |  |   |
|--|---|
| Education, recherche, santé, loisirs, culture            | <input type="checkbox"/> 51 Ecole, système d'éducation (jusqu au niveau maturité)<br><input type="checkbox"/> 52 Formation supérieure ou recherche<br><input type="checkbox"/> 53 Hôpital<br><input type="checkbox"/> 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale<br><input type="checkbox"/> 55 Autre établissement de santé spécialisé<br><input type="checkbox"/> 56 Installation de loisirs et de tourisme<br><input type="checkbox"/> 57 Eglise et bâtiment à but religieux<br><input type="checkbox"/> 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments<br><input type="checkbox"/> 59 Salles omnisports et salles de sport  |
| Autres infrastructures                                   | <input type="checkbox"/> 61 Aménagement de berges et barrages<br><input type="checkbox"/> 62 Constructions pour la défense nationale<br><input type="checkbox"/> 69 Autres infrastructures<br><input type="checkbox"/> 71 Maison individuelle à un logement, isolée<br><input type="checkbox"/> 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle<br><input type="checkbox"/> 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement<br><input type="checkbox"/> 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation<br><input type="checkbox"/> 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale<br><input type="checkbox"/> 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation<br><input checked="" type="checkbox"/> 79 Autre construction en rapport avec l'habitation |
| Agriculture, sylviculture                                | <input type="checkbox"/> 81 Construction agricole<br><input type="checkbox"/> 82 Construction sylvicole<br><input type="checkbox"/> 83 Améliorations foncières  |
| Industrie, artisanat, commerce, services, administration | <input type="checkbox"/> 91 Fabrique, usine, atelier<br><input type="checkbox"/> 92 Halle, dépôt, silo, citerne<br><input type="checkbox"/> 93 Bât. administratif, bureaux<br><input type="checkbox"/> 94 Bât. commercial, magasin<br><input type="checkbox"/> 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc.<br><input type="checkbox"/> 96 Autres hébergements de courte durée<br><input type="checkbox"/> 99 Autre construction destinée à des activités économiques  |

**Situation**

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

- |                                |  |                                |                                 |
|--------------------------------|--|--------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 5 m   | <input checked="" type="checkbox"/> 10 m | <input type="checkbox"/> 25 m  | <input type="checkbox"/> 50 m   |
| <input type="checkbox"/> 100 m | <input type="checkbox"/> 250 m           | <input type="checkbox"/> 500 m | <input type="checkbox"/> 1000 m |

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

- |  |                                     |                           |                                  |
|--|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| 35. Dans un plan général d'affectation (PGA) | <input checked="" type="checkbox"/> | Nom et/ou No de la zone : | Zone de Villa II + zone réservée |
| Dans un plan partiel d'affectation (PPA)     | <input type="checkbox"/>            |                           |                                  |
| Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)           | <input type="checkbox"/>            |                           |                                  |

36. Secteur de protection des eaux :  Au  ÜB (Si zones S, cocher la question N° 115)37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire  
(joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)**Bruit**

- |   |   |
|---|---|
| 38. <input checked="" type="checkbox"/> a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation | <input type="checkbox"/> b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.<br>(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV)) |
|---|---|

**Eau potable, défense incendie**

- |   |  |  |
|---|--|--|
| 40. Alimentation en eau de boisson :                            | <input type="checkbox"/> Réseau public | <input type="checkbox"/> Alimentation privée |
| 41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : | <input type="checkbox"/> Existante     | <input type="checkbox"/> Projétée            |
|   | Distance [m] :                         |  |

**Ramassage des déchets**

- |  |                                   |                                  |
|--|-----------------------------------|----------------------------------|
| 42. a) Conteneurs ordures ménagères              | <input type="checkbox"/> Existant | <input type="checkbox"/> Projété |
| b) Différenciés                                  | <input type="checkbox"/> Existant | <input type="checkbox"/> Projété |
| c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs | <input type="checkbox"/>          |                                  |

**Suppression des barrières architecturales**

43.  La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)  
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

**Equipements, installations**

49.  Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)  
 Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

**Déchets de chantier**

50.  Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m<sup>3</sup> ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

**Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions**

55.  La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'Etat, selon la Directive DRUIDE 9 1 3 du 25 mai 2022.  
*Pour les bâtiments de l'Etat ou majoritairement subventionnés par ce dernier.*

**D. SURFACES, VOLUME, COÛT**

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60.	Surface totale des parcelles [m <sup>2</sup> ]		2498		2498
61.	Surface totale en zone à bâtir [m <sup>2</sup> ] (A)				
62.	Surface bâtie [m <sup>2</sup> ] (B)		257		257
63.	Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] (C)				
	dont consacrée au logement [m <sup>2</sup> ]				
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				
65.	Cube SIA [m <sup>3</sup> ]				
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]				
	<i>Obligatoire en cas de transformation de bâtiment</i>				
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	213127		CFC 1 à 5 [CHF]	
	<i>Honoraires et TVA compris</i>				

**E. BÂTIMENT ET LOGEMENT**

75.	Description du projet (*)			
	Nb total de nouveaux bâtiments	0	Avec logements	Sans logements
	Nb total de bâtiments transformés	0		
	Nb total de bâtiments démolis	0		

*(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)*

**F. PLACES DE STATIONNEMENT**

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture				
81.	Couverts, garages extérieurs				
82.	Places non couvertes				
83.	Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>				
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>				

## Demande de permis de construire (P) - 247058

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

## Fiche bâtiment [1]

- B1 Type de travaux ([aide](#)) (\*) : Nouveau bâtiment  
Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après
- Assainissement énergétique  Assainissement système de chauffage  Transformations / rénovations intérieures  
 Changement d'affectation  Agrandissement chauffé  Agrandissement non chauffé  
 Installation solaire thermique  Installation solaire photovoltaïque  Autres travaux de transformation
- B2 N° de parcelle (\*) : 631
- B3 N° ECA :  
*En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.*
- B4 Rue/lieu (\*) : Chemin des Orchez 7
- B5 Dénomination du bâtiment : PAC Pompe à chaleur piscine
- B6 Nombre d'entrées avec adresse :

## CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (\*) : Construction particulière (transformateur, silo, arrêts de bus)  
Classe : Autres bâtiments non classés ailleurs
- B8 Surface au sol du bâtiment [m<sup>2</sup>] : 1
- B9 Surface brute utile des planchers [m<sup>2</sup>] : 1
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m<sup>2</sup>] : Pour les activités [m<sup>2</sup>] :
- B11 Cube SIA [m<sup>3</sup>] : 1
- B12 Nombre de niveaux total (y compris sous-sols et demi-niveaux) :
- B13 Nombre total de logements après travaux (\*) : 0
- Nb 1 pce : Nb 2 pce : Nb 3 pce :  
Nb 4 pce : Nb 5 pce : Nb 6 pce ou plus :

B14 Bâtiment transformé (\*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

## CARACTÈRES ENERGETIQUES POUR LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (\*) :

Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment

Secondaire:

Puissance du générateur de chaleur principal [KW] : 17

B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (\*) :

Pour générateur principal: Air

Pour générateur secondaire:

B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :

Principal: Pompe à chaleur PAC

Secondaire:

B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :

Pour générateur principal: Air

Pour générateur secondaire:

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :  Oui  Non

## Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes  Oui

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériaux, couleur :  
Mode de couverture, couleur :
- Type de fermeture :  Stores  Volets
- b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question N° 408)
45. a) Ascenseur, monte-chargé :  Electrique  Hydraulique      b) Rampe/plate-forme ajustable:  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres      d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective       Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole       Câble téléréseau

## PARTIE ENERGIE

## Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

## Isolation thermique

Compétence  
M      ME

48. Qh (MJ/m<sup>2</sup> an) : Informations complémentaires :  
Qhli (MJ/m<sup>2</sup> an) : Informations complémentaires :

453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli   
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli

Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72

Surface de référence énergétique

SRE : Informations complémentaires :

465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation  EN 6  
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées  EN 7  
474. Halles gonflables  EN 8

## Installations techniques du bâtiment

449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées  75  
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)   
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)   
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire  Annexe  
(ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art. 68c RLATC)  
- Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible)  EN-VD-5  
- Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m  Annexe

456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd

461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables  EN-VD-72  
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire  EN-VD-3  
463. Installation de ventilation  EN-VD-4  
464. Installation de réfrigération / humidification  EN-VD-5  
466. Installation de production d'électricité par combustible  EN 9  
475. Résidences secondaires  EN-VD-3

## Divers

470. Installation de chauffage en plein air  EN-VD-10  
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN   
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m<sup>2</sup>  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage  EN 12  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation  EN 13  
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)  EN-VD-15  
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application

Précisez l'article :

## L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

## Environnement

- 101 Situation particulière
  Dans un plan cantonal d'affectation
  Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtrir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.) (répondre aussi à la question N° 12) (\*)
  Oui
  Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtrir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtrir) (\*)
  Oui
  Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.
 
 66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtrir" (sans lien à une exploitation agricole).
 
 66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
- 103 Dans l'aire forestière
- 104 A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
- 105 a) Le projet implique un défrichement de [m<sup>2</sup>] :
 
 Annexe  
*(cocher aussi la question N° 13a) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)*
- b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci.
 
 (voir aussi la question 13b)
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (\*):
  Oui
  Non
 43 - DN
- La carte des dangers naturels doit être consultée sur le [guichet cartographique cantonal](#)
- |  |   |
|--|---|
| - Inondations par crues des cours d'eau (INO) <input type="checkbox"/> | - Chutes de pierres et blocs (CPB) <input type="checkbox"/>   |
| - Laves torrentielles (LTO) <input type="checkbox"/>                   | - Effondrement ou affaissement (EFF) <input type="checkbox"/> |
| - Glissement de terrain permanent (GPP) <input type="checkbox"/>       | - Avalanches (AVA) <input type="checkbox"/>                   |
| - Glissement de terrain spontané (GSS) <input type="checkbox"/>        | - Ruissellement (RUI) <input type="checkbox"/>                |
| - Inondations par remontée de lac (LAC) <input type="checkbox"/>       |   |
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.**
- 106 B. Dans un site pollué  
 (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
  Ancienne décharge
  Site industriel pollué
  Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection
 
 (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)
 
 (Pour les ouvrages hors zone à bâtrir, voir questions 12 et 102)

## Préservation et promotion du parc locatif

**Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants**  
 Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants

- 112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux
 
 53
- b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif
 
 53
- 112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu
 
 53 B
- 112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense)
 
 53 C

## Reconnaissance de logement d'utilité publique

- 112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)
- Logements à loyers modérés (LLM)
 
 54
  - Logements adaptés avec accompagnement (LADA)
 
 54
  - Logements étudiants (LE)
 
 54
  - Logements à loyers abordables (LLA)
 
 54

Bruit			
113	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB ( <i>rapport acoustique nécessaire</i> )	<input type="checkbox"/>	Annexe
114	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	<input type="checkbox"/>	
Protection des eaux			
115.	Zones S de protection des eaux ( <i>autres secteurs, cocher la question N° 36</i> )	<input type="checkbox"/>	
116	Projet situé à moins de 20 m de :  [ ] la rive d'un lac [ ] d'un cours d'eau à ciel ouvert [ ] d'un cours d'eau sous voûtement		Annexes
Gestion des eaux météoriques ( <i>surface de collecté supérieure à 50 m<sup>2</sup></i> )			
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau [ ]	Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention ( <i>voir la question N° 210</i> )	<input type="checkbox"/>
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.)	Ouvrage d'infiltration	<input type="checkbox"/>
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		[X]
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m <sup>2</sup> (construction, parking extérieur, accès)		<input type="checkbox"/>
Eaux usées			
121.	Evacuation sans passer par une STEP	<input type="checkbox"/>	
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>	[X]
123.	Raccordement à la fosse à purin	<input type="checkbox"/>	52
Réseaux routier et ferroviaire			
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	<input type="checkbox"/>	62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	<input type="checkbox"/>	
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	<input type="checkbox"/>	
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire ( <i>l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF</i> )	<input type="checkbox"/>	Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	<input type="checkbox"/>	
M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES			
Locaux occupant des travailleurs			
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art 1 OLT4)	<input type="checkbox"/>	43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	<input type="checkbox"/>	51
Environnement			
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m <sup>2</sup> ou d'un volume de stockage > 120 000 m <sup>3</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>	64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) [ ] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon [ ] Raffinerie de pétrole [ ] Installation géothermique ( <i>plus de 5 MWth</i> ) [ ] Installation thermique ( <i>plus de 100 MWth</i> ) [ ] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales			
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	<input type="checkbox"/>	43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	<input type="checkbox"/>	43

157.	Grands magasins centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m <sup>2</sup> ] Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) [ ] Inférieure à 2000 m <sup>2</sup> [ ] De 2000 à 5000 m <sup>2</sup> [ ] Supérieure à 5000 m <sup>2</sup> (EIE) [ ] Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m <sup>2</sup>	[ ]	43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	[ ]	43

**Métaux et machines**

158.	Métaux et machines [ ] Acieries (EIE)      [ ] Vieux métaux (EIE) [ ] Aluminium (EIE)      [ ] Métaux non ferreux (EIE)	[ ]	43, 64
------	---	-----	--------

**Bois****Annexes**

159.	Bois et traitement du bois [ ] Panneaux d'agglomérés (EIE)      [ ] Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	[ ]	43, 64
------	---	-----	--------

**Chimie**

160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrains [ ] Fabricries d'explosifs et de munitions (EIE)      [ ] Stockage de plus de 1000 t (EIE) [ ] Transformation (> de 5000 m <sup>2</sup> ou 10'000 t/an) (EIE)      [ ] Synthèse de produits	[ ]	43, 64
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérum et de vaccins	[ ]	43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc	[ ]	43, 64

**Alimentation**

163.	Produits alimentaires	[ ]	43
164.	Produits agro-alimentaires	[ ]	43, 64

**Autres matériaux**

165.	Arts graphiques	[ ]	43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement	[ ]	43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	[ ]	43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir	[ ]	43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) [ ] Cimenteries (EIE)      [ ] Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)	[ ]	43, 64

**N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP****Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m <sup>3</sup> ou couvrant une superficie de plus de 5000 m <sup>2</sup> , mais inférieur à 50'000 m <sup>3</sup>	[ ]	
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m <sup>2</sup> ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	[ ]	Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre [ ] De 50'000 à 500'000 m <sup>3</sup> [ ] De plus de 500'000 m <sup>3</sup> (EIE)	[ ]	
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)	[ ]	

**Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets**

203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	[ ]	
204.	Installations de traitement des déchets [ ] Inférieur ou égal à 1000 t/an      [ ] Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)	[ ]	43
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)	[ ]	
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration	[ ]	51

**Surveillance des ouvrages de retenue**

210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m <sup>3</sup>	[ ]
		Retenue au dessus du terrain naturel	[ ]
		Volume d'eau permanent m <sup>3</sup> :	

Q. AGRICULTURE, ANIMAUX			Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [ ] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros [ ] Capacité jusqu'à 5000 t/an [ ] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64
P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL			
Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil			
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64
Laboratoires et cabinets			
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43
Cimetières			
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS			
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir [ ] Stands de tir (cas général) [ ] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [ ] eau non chauffée	32
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>	32, EN-VD11
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>	32, EN-VD11, Concept énergétique
	[ ] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface	32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [ ] eau non chauffée	
	[X] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>	EN-VD11
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>	EN-VD11, Concept énergétique
	[ ] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface	EN-VD11, Concept énergétique

**Loisirs, campings, dortoirs**

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	[ ]	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	[ ]	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	[ ]	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m <sup>2</sup> ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	[ ]	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	[ ]	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	[ ]	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	[ ]	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	[ ]	43
365.	Places de jeux	[ ]	

**R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS****Trafic aérien / Véhicules à moteur**

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome <i>Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne</i>	[ ]	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	[ ]	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	[ ]	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	[ ]	64
403.	Places de lavage pour véhicules	[ ]	64
404.	Garages professionnels	[ ]	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	[ ]	64

**Incendie, explosion, pollution**

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) [ ] Plus de 50'000 m <sup>3</sup> charbon (EIE) [ ] Plus de 5000 m <sup>3</sup> liquide ou 50'000 m <sup>3</sup> gaz (EIE) [ ] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)	43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	[ ] 63
409.	Traitements de surface (ex: galvanoplastie, métaux)	[ ] 43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	[ ] 43, 64
411.	Traitements, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	[ ] 64

**Rayonnement**

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation <i>(joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)</i> Installation nouvelle Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)	Annexe
		ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	[ ]

## Substances, produits et déchets spéciaux

Annexes

416. Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux    
 Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)   
 Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)   
 Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)
417. Entreprises avec micro-organismes
418. Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM    
(jointre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)  Annexe

## S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

## Abri de protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )

454. Construction d'un abri PCI  46   
455. Dispense de construction d'un abri PCI  45

## T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500. L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)  Annexe   
(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)   
L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape    
(plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)

## G. ANNEXES

90. a) Plans [X]   
Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (\*)    
Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50)    
Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier    
Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées)  [X]   
Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé  [X]   
Dessins de toutes les façades  [X]   
En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.
90. b) Nombre d'exemplaires des plans Demandé   
(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...) Fourni   
Nombre d'exemplaires pour la commune : M ME   
Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : 2 2   
Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire : 0 0
91. Documents Fourni   
Questionnaire général complet (\*) [X]   
(demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)   
Procuration remise au mandataire Comm. CAMAC   
Etablie par : 2 0   
 Propriétaire   
 Promettant acquéreur   
 Maître de l'ouvrage   
Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) 2 0    
Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) 2 0    
Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit 2 0    
Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) 2 0    
Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux 2 0    
Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF) 2 0    
Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) 2 0    
Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant 2 0    
Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression 2 0    
Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) 2 0    
Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) 2 0    
Concept de gestion des sols 2 0    
Plan schématique d'évacuation des eaux claires 2 0    
Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit 2 0    
  
92. Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié [X]   
Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN 2 0    
Préavis du Concordat des téleskis 2 0    
Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) 2 0    
Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz 2 0

## SIGNATURES

## SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : *Lausanne 26.1.2026*

Propriétaire(s) :

*Julia Hönig*

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans



## Destinataire des factures (\*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	TAPPONNIER	Prénom :	MATHIEU
Raison sociale :	DENOGENT SA	Tél. :	
Adresse, N° (*) :	Route de l'Etraz 4	E-mail :	mathieu.tapponnier@denogent.ch
N° postal (*) :	1197	Localité (*) :	PRANGINS

Lieu, date et signature (\*) :

*Lausanne 26.01.2026*

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

## EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du *14.02.26* au *15.03.2026*

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*) :

*A. Masson*

Tél. (\*) : *021 7856160*

Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

**COMMUNE D'ÉPALINGES**  
**SERVICE D'URBANISME,**  
**ARCHITECTURE & ÉNERGIE**  
**Pl. de la Croix-Blanche 1 - CP 187**  
**1066 ÉPALINGES**



## PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOKUSSENS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

## Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email [info.camac@vd.ch](mailto:info.camac@vd.ch)

## Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

**Propriétaires** (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :	HOENG, JULIA	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	Chemin des Orchez, 7		
Tél. :	+41792012021	E-mail :	julia.hoeng@julia.ch
NPA :	1066	LOCALITE :	EPALINGES

**Auteur des plans** (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :	TAPPONNIER, MATHIEU	RAISON SOCIALE :	DENOGENT SA
Adresse :	Route de l'Etraz, 4		
Tél. :	+41797853588	E-mail :	mathieu.tapponnier@denogent.ch
NPA :	1197	LOCALITE :	PRANGINS